



## CAHIER DES CHARGES

### Trame verte et bleue du SCoT du Territoire de Belfort : définition et élaboration d'actions

#### CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

Le Territoire de Belfort est un département composé de 102 communes regroupant environ 142 000 habitants.

Il a été décidé de réaliser un **Schéma de Cohérence Territorial** sur l'ensemble du périmètre du département. Le SCoT est élaboré par le Syndicat Mixte du SCoT, constitué du Conseil Général, des intercommunalités et des communes isolées. Son siège est à l'AUTB. Le SCoT n'est pas opposable à ce jour. Le document de référence est le projet arrêté par le Comité Syndical le 9 Mars 2006 (consultable sur le site [www.autb.fr](http://www.autb.fr))

Ce document arrêté comprend un diagnostic environnemental qui constitue une base documentaire essentielle. D'autres données sont actuellement disponibles permettant un approfondissement du diagnostic, en particulier le volet consacré aux milieux naturels.

L'évolution de la prise en compte du capital patrimonial au travers de la biodiversité et des engagements du Grenelle ont mis en avant une approche et une terminologie systémiques. Le rôle multiple des milieux naturels est souligné : accueillent la faune et la flore, protègent des ruissellements et fixent les sols, concourent à la gestion du risque inondation, à la diminution de la température et au piégeage naturel du carbone. Parallèlement, face à l'urbanisation, les habitants sont à la recherche de la nature, d'espaces verts, paisibles et accessibles pour ces loisirs et s'y ressourcer. Cette demande sociale génère un ensemble de pressions. Enfin, les espaces agro-naturels constituent une ressource économique telle que l'agriculture, la sylviculture et plus à la marge, le tourisme vert. C'est dans une logique « gagnant-gagnant » que l'équilibre des milieux doit être assuré.

Le rôle de la définition et de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue consiste à « *préserver la biodiversité, notamment ordinaire ...permettant aux écosystèmes de fonctionner* » (engagement du Grenelle).

Les collectivités présentes sur le département engagent des politiques volontaristes en matière de protection des espaces naturels et valorisent les connaissances acquises auprès de la population et par des engagements de contractualisation avec d'autres acteurs.

Le SCOT nécessite de mutualiser cette connaissance en terme de biodiversité pour identifier une trame ou infrastructure « verte » et « bleue ».

**L'objectif de ce document de planification est la recherche d'équilibre entre l'urbanisation, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces agricoles et forestiers et la protection des espaces naturels, des écosystèmes et des paysages.**

L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel à l'échelle locale, de son état, de ses fonctions, des noyaux de biodiversité ordinaire et remarquable, des connexions écologiques, des espaces à préserver et des modalités de gestion les plus adaptées s'avèrent donc indispensables pour répondre à ces objectifs, aujourd'hui incontournables.

Le périmètre de l'étude porte sur le département mais incombe de s'intéresser au fonctionnement écologique des espèces entre le territoire du SCoT et les départements voisins.

## CONTENU DE L'ETUDE

L'étude s'effectuera en deux temps : en premier lieu le diagnostic doit permettre d'appréhender les enjeux des milieux naturels et ceux liés à l'artificialisation actuelle et future du territoire ; dans un second temps, des propositions de réseaux écologiques et d'actions doivent s'inscrire dans la démarche du SCoT.

### 1. DIAGNOSTIC

**La trame verte et bleue du Territoire de Belfort dans le contexte régional de l'est de la France : rappels des enjeux de connectivité écologique entre Vosges et Jura, entre Alsace et Franche-Comté.**

#### Identification :

- **des espaces déjà reconnus** par d'autres politiques de conservation de la nature et sur lesquels une « politique trame verte et bleue » pourra s'appuyer (identification des réservoirs de biodiversité).

- **des éléments existants du paysage** facilitant le déplacement des espèces dans le Territoire : réseaux de haies, continuité prairies, couloirs forestiers, chevelus de cours d'eau.

- **des enjeux et des pressions existantes ou en projets** fragmentant les milieux naturels et les capacités de déplacements des espèces : zones urbanisées, voies navigables aménagées, infrastructures routières à fort trafic et ou espaces clos (LGV, 2x2 voies, autoroutes)...

Mais aussi synergies avec d'autres politiques environnementales (Mesures agri environnementales du Conseil Général du Territoire de Belfort, Natura 2000, contrat de rivière...). L'objectif étant de maintenir ou de restaurer les connectivités écologiques.

### **Le diagnostic doit prendre en compte les questions et éléments suivants :**

- En quoi les espaces patrimoniaux sont-ils la structure, la colonne vertébrale de la TVB ? *Le comité opérationnel trame verte et bleue national conseille que les espaces patrimoniaux déjà identifiés soient des réservoirs de biodiversité des trames vertes et bleues.*
- Les données naturalistes à interpréter participent-elles à la structure TVB, à quel niveau hiérarchique dans le système TVB ?  
Cartographier les données naturalistes et les espaces patrimoniaux connus pour identifier d'éventuels nouveaux réservoirs et ensemble d'espèces sensibles à l'intérieur desquels les échanges sont à favoriser ou à maintenir.
- Dans quelles mesures les terres agricoles (espaces ouverts), les espaces forestiers et le réseau hydrographique participent à la structure TVB ?
- Précision sur le rôle des interfaces : espaces ouverts/boisements – espaces urbains / boisements ou espaces ouverts – berges / espaces agricoles (ouverts) ou urbains ou forestiers...
- La place de la nature en ville : sa participation au réseau écologique ? ses impacts en matière de qualité de cadre de vie ?  
*Attirer l'attention sur les différences d'échelle à prendre en compte.*
- Liste des fonctionnalités des espaces, leur rôle, les gestions complémentaires ou antinomiques ?

La dynamique d'aménagement du territoire sera mise en avant et confrontée aux enjeux de la biodiversité dans une analyse critique et constructive.

## **2. PROPOSITIONS**

### **2.1. « Un réseau écologique cohérent : vert et bleu »**

Déterminer des objectifs de préservation ou de développement de la biodiversité et de valorisation ou de remise en bon état des continuités écologiques (Traduction dans le PADD) :

- La structure « fondatrice » de la TVB : identification des réservoirs de biodiversité
- Les relais : linéaire et ponctuel, mobile ou non (mosaïque de milieux modulable dans le temps), espaces verts urbains : identification des corridors écologiques

### **2.2. Actions**

Afin de traduire les objectifs du PADD, des actions seront proposées sous la forme de fiches formant les orientations du SCOT. En tout état de cause, les actions définies doivent notamment :

- préserver des sites naturels, agricoles et forestiers,
- apporter les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.
- définir des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation ou dans des secteurs à enjeux.

Pour permettre leur mise en œuvre, ces actions devront être déclinées dans les PLU ou d'autres outils (convention, actions locales ...).

## METHODE

**Méthode cartographique** : l'AUTB met à disposition les éléments cartographiques (SIG ou non) et **peut en option réaliser les cartes de rendu** ou des couches cartographiques (à définir avec le pétitionnaire).

Si le pétitionnaire crée des couches cartographiques, elles devront être compatibles avec GEOCONCEPT.

### Les données disponibles :

- Données issues du site de la DREAL
- Données et informations à recouper avec celles du service Environnement du Conseil Général du Territoire de Belfort
- Données d'occupation du sol (Corine Land Cover, photo aériennes..)

Il sera nécessaire de **consulter les organismes** qui interviennent dans la gestion ou l'usage des espaces et des espèces (ONEMA, ONCFS, Fédération de chasse, chambre d'agriculture...).

**Une commission SCOT** sera mise en place et validera l'étape du diagnostic avant de passer à la phase de propositions. Une présentation orale aux deux étapes sera prévue ainsi qu'une présentation à l'ensemble des élus du SCOT.

Des réunions intermédiaires seront fixées par le maître d'ouvrage afin d'assurer la cohérence avec les avancées des différentes commissions thématiques du SCOT.

## CALENDRIER

La période d'étude se situera entre fin octobre 2010 et fin février 2011, soit environ 4 mois.

## DOCUMENTS A PRODUIRE ET RESTITUTION

Un rapport d'étude en version papier en deux exemplaires, plus un reproductible, ainsi qu'un support informatique en format initial (word, indesign,...) et un au format pdf.